

■ **Caritas-Neuchâtel**, à Neuchâtel, rue du Vieux-Châtel 4, 2000 Neuchâtel, CH-645-4103218-5. Nouvelle association. Statuts originaires du 15.06.1951, modifiés en dernier lieu le 23.03.1995. But: Caritas-Neuchâtel saisit la détresse humaine individuelle et sociale, sensibilise les collectivités publiques et élabore des solutions adéquates. Elle est un ministère de diaconie reconnu par l'évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Elle participe donc à la diaconie de l'Eglise et, à ce titre, elle est un service de l'Eglise pour la société, en accomplissant notamment les tâches suivantes: 1) elle institue et gère un service social polyvalent qui vient en aide à toute personne ou groupe en difficulté dans les domaines matériel, psychologique, spirituel et social; ce service est ouvert à tous, sans distinction de confession et de nationalité; 2) elle sensibilise et informe le peuple chrétien sur la dimension sociale de sa foi; 3) elle promeut l'esprit et l'idéal de charité ainsi que le comportement et l'activité sociale qui en découle; 4) elle collabore avec tous les services ou organisations à but social, chrétiens ou neutres, privés ou publics, selon le principe de subsidiarité, sur le plan local, cantonal, diocésain et suisse; 5) elle aide, organise, développe et anime les actions et oeuvres d'entraide catholiques existant dans le canton, en étroite collaboration avec la Fédération Catholique Romaine Neuchâteloise, les paroisses territoriales et personnelles de l'Eglise catholique romaine dans le canton de Neuchâtel; 6) elle procède à tous les actes relevant des buts indiqués ci-dessus; elle crée toute institution permettant de les atteindre. Ressources: cotisations auxquelles les membres peuvent être astreints par décision de l'assemblée générale, subventions de la Fédération catholique romaine neuchâteloise, des paroisses territoriales et personnelles, de Caritas Suisse, des pouvoirs publics et des institutions privées, quêtes, collectes, souscriptions, ventes et autres actions, services et prestations rémunérées, toute autre recette éventuelle y compris les intérêts. Organisation: comité de 7 à 12 membres, bureau du comité de 3 membres au moins, et organe de révision. Jecker André Louis Joseph, de Bonfol, à Corcelles-Cormondrèche, président, Christe Joseph Camille Léon, de Bassecourt, à Neuchâtel, vice-président, Péquignot Hubert Jean Willy, de Goumois, à Neuchâtel, directeur, Ruedin Philippe, de Cressier (NE), à Grandevent, caissier, Bena Alessandro, d'Italie, à Colombier (NE), Devincenti Eliane Louise, d'Italie, à Neuchâtel, Martin Jean-Jacques, de Belmont-sur-Yverdon, à Neuchâtel, Pahud François Marius, de Poliez-Pittet, à Neuchâtel, Vanoli Cécile Marie, de et à Neuchâtel, sont membres du comité. Signature collective à deux du président, du vice-président, du directeur ou du caissier. Les autres membres du comité n'exercent pas de pouvoirs de représentation. Organe de révision: 'Brunner et Associés SA, société fiduciaire' (CH-645-100059-7), à Neuchâtel.

Registre journalier no 1090 du 10.02.2009  
(04882590 / CH-645.4.103.218-5)